



COMUNE DI CELICO

PROVINCIA DI COSENZA

UFFICIO ANAGRAFE - STATO CIVILE

Cher Electeur, chère Electrice,

à l'occasion des prochaines élections européennes (du 6 au 9 Juin 2024), en tant que ressortissant européen y résidant, vous pouvez choisir d'élire les membres du Parlement européen attribués à l'Italie en exerçant votre droit de vote dans cette municipalité.

Pour être inscrit(e) sur les listes électorales de cette mairie vous devez présenter une demande - dont vous trouverez en annexe le formulaire à remplir (également disponible sur le site <https://dait.interno.gov.it/elezioni/documentazione/europee-2024-modulo-optanti>) qui doit être déposée personnellement ou envoyée par lettre recommandée au plus tard le 11 Mars 2024 à l'adresse suivante: **Comune di Celico, Piazza Gustavo Valente, 5 - 87053 - Celico (CS)**

Au cas où votre demande sera acceptée, vous serez inscrit(e) sur une liste électorale complémentaire et recevrez une carte d'électeur qui vous indiquera le bureau de vote où vous pourrez voter.

L'inscription sur la liste complémentaire vous permettra de n'exercer votre droit de vote que pour les membres du Parlement européen attribués à l'Italie et non pas pour ceux qui sont attribués à votre pays d'origine, le double vote étant interdit.

Les bureaux municipaux sont à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

Celico 19 février 2024

L'OFFICIER ELECTORAL
Francesco De Napoli
